

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL COMMUNE DE FREBECOURT

Par arrêté n° 12/2022/ENV du 15 février 2022, le préfet des Vosges a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, du lundi 14 mars 2022 à 9H00 au jeudi 14 avril 2022 à 12H00, soit 32 jours consécutifs, sur la demande présentée par la société GDSOL 104, dont le siège social est situé 50, rue Etienne Marcel - 75002 PARIS, en vue d'obtenir un permis de construire pour une centrale solaire photovoltaïque au sol sur la commune de FREBECOURT.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier relatif à cette demande comprenant, notamment l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale et la réponse de la société GDSOL 104, du lundi 14 mars 2022 à 9H00 au jeudi 14 avril 2022 à 12H00, à la mairie de FREBECOURT, aux jours et heures ouvrables de celle-ci ou sur le site internet de la préfecture des Vosges (<https://www.vosges.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Projet-photovoltaïque>).

En outre, un accès gratuit à ces éléments sera garanti durant la même période par un poste informatique disponible à la préfecture des Vosges, aux jours et heures ouvrables de celle-ci, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.29.69.88.75) ou par courriel à l'adresse suivante : pref-enquetes-consultations-publiques@vosges.gouv.fr

Toute information relative à ce projet pourra être demandée à M. Geoffrey SCHALL, chef de projet aux coordonnées suivantes : 50, rue Etienne Marcel 75002 PARIS (06 31 83 03 88) - geoffrey.schall@gdsolaire.com

Le public pourra consigner directement ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de FREBECOURT. Il pourra les adresser :

- par correspondance à la mairie précitée au commissaire enquêteur qui les annexera alors au registre d'enquête,
- par courriel à l'adresse suivante : pref-enquetes-consultations-publiques@vosges.gouv.fr. Dans ce cas, les messages seront imprimés et annexés au registre d'enquête par les soins du commissaire enquêteur et seront accessibles sur le site internet de la préfecture.

Monsieur Jacques CONRAUX, retraité, assurera les fonctions de commissaire-enquêteur et se tiendra à la disposition du public à la mairie de FREBECOURT le :

- jeudi 17 mars 2022 de 16H00 à 18H00,
- lundi 28 mars 2022 de 16H00 à 18H00,
- samedi 9 avril 2022 de 10H00 à 12H00.

Son rapport et ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Vosges (bureau de l'environnement et site internet) et à la mairie de FREBECOURT.

Au terme de l'enquête, le préfet des Vosges est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire.